

COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Séance du 17 Décembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

**Présents** : MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, David BESNARD, Sébastien GIARD, Frédéric ANDRÉ, Mmes Annabelle LAVIGNE, Joëlle LEBOUCHER et MM. Sébastien LÉVEILLÉ (arrivé à 21h30) et John PHILIPOT.

**Absents Excusés** : Emmanuel PORÉE, Éric DAGUET, Jean-Marie VIVIER et Sandrine FÉVRIER

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Joëlle LEBOUCHER

|                              |                  |  |   |    |
|------------------------------|------------------|--|---|----|
| <b>Date de convocation</b> : | 07 Décembre 2015 | <b>Nombre de conseillers en exercice</b> | : | 13 |
| <b>Affichage</b> :           | 23 Décembre 2015 | <b>Présents</b>                          | : | 09 |

### **Approbation du dernier compte-rendu de conseil**

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé avec la convocation et demande s'il y a des observations.

Le conseil municipal valide le dernier compte rendu de conseil.

### **SUPPRESSION DU CCAS**

Monsieur le maire rappelle que la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République a été publiée au Journal officiel du 8 août 2015. Cette loi, entre autres dispositions, prévoit expressément la suppression de l'obligation légale pour les communes de moins de 1 500 habitants de créer un centre communal d'action sociale (CCAS). En conséquence, le suivi des opérations du CCAS peut désormais être traduit, à compter du 01/01/2016, dans le budget principal de la commune de Sainte Suzanne sur Vire. Toutes les opérations budgétaires et régularisations comptables devront être passées en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de supprimer le CCAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **DICRIM**

Monsieur le Maire indique que le DICRIM de la commune est prêt à être présenter devant le conseil. Il donne la parole à John PHILIPOT pour présentation de son travail de plusieurs mois.

Après avoir entendu le projet du DICRIM, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de valider le projet du DICRIM et de le mettre à disposition des habitants qui pourront le consulter en mairie.

## **LOGEMENT DES ÉCOLES**

M. le Maire indique que le logement a été reloué à compter du 1<sup>er</sup> février 2016

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- le SIGAS avec le Maire de Baudre et lui-même ont adressé un refus de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles privées pour les enfants issus de la commune. Le SIGAS possède tous les services nécessaires à l'accueil des enfants de Baudre et de Sainte Suzanne sur Vire.

- L'Insee donne un décompte de la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2013 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 650 habitants en population municipale.

- la demande de révision des impôts fonciers sur le patrimoine de la commune est en cours

- la prochaine réunion avec Manche Numérique aura lieu en janvier pour l'opération Mimo

- la contribution au SDIS sera prise en charge par St Lô Agglo

- le bulletin d'information est en préparation

- la création d'un espace jeux est en cours par une association

Le conseil municipal accepte le principe de la venue d'un camion Outiror sur la place de la commune et d'apporter une aide subvention de 50 € à « L'épicerie de Campagne » desservant la commune en services.

M. Jean-Claude HÉRARD donne des informations sur les nouveaux chemins de randonnées.

Frédéric ANDRÉ donne des informations sur le Tour de France avec un détail des festivités en 2016 ainsi que la St Valentin en février prochain. Toutes les informations seront en pages spéciales dans le bulletin municipal.

M. Jean-Claude HÉRARD a assisté à une réunion d'information organisée par la Gendarmerie dans le cadre Vigipirate.

La Séance a été levée à 22 heures 00

**Le Maire, Antoine AUBRY**